



Compte rendu de la rencontre du 21 Octobre 2024 avec la Ministre du Travail et de l'Emploi Madame PANOSYAN-BOUVET

Toutes les organisations syndicales étaient présentes – UNSA ITEFA, FO, CGT-FSU-SNUTEFE-SUD et CFDT.

La Ministre a évoqué les discussions en novembre sur l'assurance chômage, la question des personnes éloignées durablement de l'emploi, l'emploi des jeunes, des seniors ainsi que la retraite progressive.

Elle a indiqué, comme lors de son discours de passation de pouvoirs, que l'objectif essentiel de sa feuille de route était le plein emploi.

À ce titre, les efforts seront plus particulièrement mis sur trois groupes :

- les personnes éloignées de l'emploi (handicap notamment),
- les jeunes,
- les seniors.

Elle a insisté sur le fait qu'elle était Ministre de l'Emploi **mais aussi du Travail**. Ce qui implique une réflexion sur la rémunération, la progression des salaires, les conditions de travail et les accidents du travail.

Elle a participé à la campagne de sensibilisation sur les accidents du travail et déclare avoir été surprise du nombre de menaces et d'agressions envers les agents de l'Inspection du Travail. Elle s'étonne d'une certaine indifférence du public face à ces agressions. Depuis sa nomination, elle a personnellement contacté des victimes et les a encouragées à porter plainte. La Ministre a rappelé son soutien fort aux services et souhaite améliorer leur protection notamment en passant peut-être par un dépôt de plainte de l'administration alors que l'agent se porterait partie-civile.

En ce qui concerne les entreprises, elle souhaite recevoir les branches les plus accidentogènes dans le but de développer la prévention .

Elle a félicité l'action de nos services durant les Jeux Olympiques.

En ce qui concerne le volet budgétaire, la Loi de finance 2025 prévoit pour les délégations de crédits, une baisse de 2,6 milliards d'euros. Elle touchera, notamment, les aides à l'apprentissage. Il est nécessaire cependant, de maintenir l'effort sur les contrats jeunes et le soutien aux missions locales.

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 vise particulièrement une baisse des allègements généraux de charges aux entreprises (-4 milliards sur un total de 80 milliards) mais aussi les indemnités journalières qui ont augmenté fortement.

Madame la Ministre dit comprendre le « mal-être » induit par l'organisation issue de l'OTE et déclare s'interroger sur l'organisation dénoncée par l'UNSA concernant les agents de l'Inspection du Travail placés sous une double chaîne de commandement (le Préfet d'une part et la ligne hiérarchique Direction Générale du Travail d'autre part). Elle déclare que cette double hiérarchie est porteuse d'incompréhension et s'engage à évoquer cette question avec Monsieur Retailleau, son homologue du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer.

La Ministre déclare qu'elle apportera tout le soutien nécessaire aux Inspecteurs du travail dans le cadre de leurs missions.

Du côté des effectifs, il est prévu une perte de 90 ETP (équivalents temps plein). Un point est fait par Madame la Secrétaire Générale sur ce sujet :

Elle indique, concernant les IT, que nous arrivons au terme de la troisième vague de recrutement et que 365 candidats sont admissibles cette année. À l'issue de ce recrutement, le taux de vacance des sections devrait s'établir à 10% en 2025.

Le gel des effectifs n'est pas une bonne nouvelle mais elle indique que 330 agents ont été recrutés depuis Juillet dernier. Elle précise qu'il y a un budget plus important sur le BOP 155 mais qu'il y a un gel des effectifs au regard du plafond d'emploi. Le budget de l'INTEFP est quant à lui stabilisé.

Il est évoqué ensuite, la situation des quatre inspecteurs élèves du travail non titularisés.

Deux élèves ont vu leur stage prolongé jusqu'en novembre, l'un d'eux est retourné dans les services et le dernier a été licencié. Il est rappelé que c'est le jury qui a proposé la non-titularisation des quatre élèves. Suite à cette décision, il y a eu deux recours gracieux.

En ce qui concerne les deux stagiaires qui ont vu leur formation prolongée, la commission de titularisation sera convoquée à nouveau à la fin de leur formation complémentaire pour statuer sur leur titularisation. Si la commission décide de ne pas les titulariser, la CAP sera alors convoquée afin de donner son avis.

La Ministre remercie les organisations syndicales et s'engage à les revoir afin de poursuivre les échanges.